

norable ministre de dire honnêtement et franchement s'il amènerait de nouvelles conditions ou si la vieille coutume du gouvernement par la majorité devait prévaloir, lorsqu'on a demandé au très honorable ministre :

Si un vote affirmatif serait suivi d'un projet de loi, et qu'est-ce qui serait considéré comme un vote suffisant

Il a dit :

J'ai souvent dit, et je ne peux que répéter ici que lorsque la volonté du peuple aura été affirmée, comme elle sera affirmée d'une manière ou d'une autre, alors le gouvernement doit être prêt à en subir les conséquences.

Lorsqu'on lui a demandé ce que cela voulait dire plus explicitement, il a dit :

Cela veut dire que le gouvernement, lorsqu'il aura devant lui la volonté du peuple, devra prendre des mesures pour donner effet à la volonté du peuple.

Telle a été la dernière déclaration de mon très honorable ami en parlement. Mais, M. l'Orateur, il y a une autre déclaration qui sert de lustre à toutes celles-ci—celle qu'il a faite à cette convention libérale de 1893, par une journée de chaleur suffocante, à Ottawa, et qui a été claironnée par les fidèles qui étaient là à tous les fidèles qui n'y étaient pas, comme la parole de ce grand futur chef du gouvernement du pays. Qu'a-t-il dit et inscrit au livre ?

Il nous faut être gouvernés par la majorité. Je ne dis pas que la majorité a toujours raison, mais jusqu'à ce que nous ayons quelque chose de mieux, il nous faut nous soumettre à cette règle qui veut que la majorité gouverne.

Or, M. l'Orateur, si quelque chose peut être plus clair que ce raisonnement et cette conclusion, j'ignorais ce que la logique et le bon raisonnement veulent dire. Le très honorable ministre, qu'elles qu'aient pu être ses conditions implicites et secrètes, a induit le peuple du pays à croire partout qu'il était honnête et franc avec lui et que la volonté du peuple, une volonté semblable à celle qui l'a mis où il est, 28 pour cent du corps électoral, la volonté du peuple qui a élu de ses partisans avec 20 pour cent du vote des électeurs, pour faire des lois criminelles et civiles qui lieront chaque partie du pays, pour faire un gouvernement qui administrera des millions de dollars et des millions inouis de ressources du pays, pour donner le pouvoir appartenant à toute législation et à toutes les administrations—le très honorable ministre a induit le peuple de ce pays à croire—quoi qu'il ait pu chuchoter à ses amis intéressés, que s'il votait et que s'il obtenait une majorité des votes, sa volonté ainsi exprimée serait mise à exécution et que son gouvernement la mettrait à exécution. Il n'est pas nécessaire que je lise le vote ; il n'est pas nécessaire que je prenne la liste des électeurs de chacun des partisans de mon très honorable ami, avec la propor-

M. FOSTER.

tion des votes qu'ils ont reçu et que je leur démontre qu'elle s'élève à environ 28 pour cent du vote total de la liste. Ce vote sur le plébiscite est de 23 pour cent, mais combien il était cruel, combien il était peu courageux et peu conforme à l'esprit public d'amener ensemble les deux sections du peuple de ce pays dans une lutte ardente au sujet du grand principe et de garder secret pour l'un des partis l'ultimatum qu'il savait devoir briser d'une façon irréparable tout espoir de mener à bonne fin un projet que ce parti croyait être dans l'intérêt du pays. M. l'Orateur, il se peut que vous soyez anti-prohibitionniste et nous pouvons tous deux être sincères dans nos convictions. Ni l'un ni l'autre de nous deux ne révoquerait en doute la sincérité de l'autre, et ni l'un ni l'autre d'entre nous, s'il a en lui une étincelle de courage, ne songerait à croire qu'il est convenable ou courageux de gagner un avantage en entrant dans une lutte décisive avec un secret ou une condition implicite qui mettrait l'un de nous à son désavantage et donnerait à l'autre la victoire, sans l'ombre d'un doute, avant qu'un seul coup fut frappé dans la lutte. Cela est déloyal dans l'arène ; cela est également déloyal et peu courageux dans la politique, mais cela est l'un des traits caractéristiques de mon honorable ami. C'est l'un des traits caractéristiques de son gouvernement. Ses membres semblent avoir perdu tous les sentiments des hommes d'honneur. Il leur semble qu'ils ne sont plus liés par leurs engagements, qu'ils ne sont plus tenus d'être francs et courageux vis-à-vis le peuple, plus tenus de faire ce qu'ils faisaient lorsqu'ils recherchaient le pouvoir et les honneurs et les dignités.

Les églises et les unions, et les hommes et les femmes, convaincus en ce pays, demandaient qu'on les traitât d'une façon loyale ; ils n'ont pas été traités ainsi. Je suis d'avis qu'ils penseront à cela et qu'ils y penseront sérieusement, et qu'ils se rappelleront de ceci : Que la question, au moment actuel, n'est pas de savoir ce qui devrait constituer une majorité requise mais que la question se rapporte à la ligne de conduite suivie et au traitement qu'on leur a fait subir et qui a inspiré à des hommes et à des femmes aux convictions profondes des espérances qui ont, après de longues années d'attente, été déçues après qu'on les eût lancés dans la lutte finale où comme je l'ai dit, ils ont été mis dans une position désavantageuse par un engagement secret et une condition qui leur a enlevé toute possibilité de succès et les a voués à une défaite certaine.

Le MINISTRE DU COMMERCE (sir Richard Cartwright) : M. l'Orateur, il y a, je crois, un vieux proverbe excellent qui prévaut dans la province de Québec et qui dit que les plaideurs malheureux ont deux jours pour maudire leurs adversaires et le juge qui a décidé contre eux. Mes honorables